



BUDGET RECTIFICATIF N°3

EXERCICE 2024 NOTE DE PRESENTATION

Le budget rectificatif n°3 (BR3) de l'exercice 2024, soumis au vote du conseil d'administration du Cnous du 8 octobre 2024, permet de prendre compte les éléments qui n'étaient pas connus ou finalisés au moment de la construction du budget initial et des budgets rectificatifs n°1 (BR1) et n°2 (BR2).

Le BR3 a pour objet principal de répartir, au sein du réseau, les crédits du dispositif « Fonds Vert de l'Etat » (5,712 M€), mis en œuvre dans le cadre du plan de transformation écologique de l'Etat. Il procède également à la répartition de crédits déjà ouverts lors de l'adoption du budget initial, en tenant compte de la consommation réelle du réseau des Crous: repas à 1 € (15,576 M€) et développement de la restauration agréée (3 M€), ainsi qu'à une actualisation des crédits de contractualisation des Crous (subvention pour charges d'investissement – titre 5).

La note de l'ordonnateur décrit les principales évolutions apportées au BR3, concernant les autorisations budgétaires (tableau 2), les opérations pour comptes de tiers (tableau 5) et les agrégats comptables (tableau 6).

1. Les autorisations budgétaires (tableau 2)

Les dépenses représentent 527,609 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 522,361 M€ en crédits de paiement (CP) ; les recettes encaissées s'élèvent à 513,171 M€. Les modifications apportées au tableau 2 conduisent à une hausse de 5,732 M€ pour les autorisations d'engagement et de 0,020 M€ pour la prévision de recettes encaissées par rapport au BR2.

Le déficit du solde budgétaire reste inchangé par rapport au BR2.

DEPENSES						RECETTES				
	Montants BR2		Montants BR3		Ecarts BR3-BR2		Montants BR2	Montants BR3	Ecarts BR3- BR2	
	AE	CP	AE	CP	AE	СР				
Personnel	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €	15 980 100 €			509 234 155 €	509 253 655 €	19 500 €	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €	3 549 900 €			503 505 946 €	503 505 946 €		Subvention pour charges de service public
										Subvention pour charges d'investissement
Fonctionnement	497 522 791 €	497 987 524 €	503 254 291 €	498 007 024 €	5 731 500 €	19 500 €		0€		Autres financements de l'Etat
Gestion du Cnous	18 594 091 €	19 058 824 €	18 659 091 €	19 058 824 €	65 000 €	0€		0€		Fiscalité affectée
Gestion du Réseau	478 928 700 €	478 928 700 €	484 595 200 €	478 948 200 €	5 666 500 €	19 500 €	260 000 €	260 000 €		Autres financements publics
							5 468 209 €	5 487 709 €	19 500 €	Recettes propres
Investissement	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €	8 374 200 €			3 917 200 €	3 917 200 €		Recettes fléchées
							3 917 200 €	3 917 200 €		Subvention pour charges d'investissement fléchée
										Autres financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES	521 877 091 €	522 341 824€	527 608 591 €	522 361 324€	5 731 500 €	19 500 €	513 411 355 €	513 170 855 €	19 500 €	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE		-					8 930 469 €	9 190 469 €	0 €	SOLDE BUDGETAIRE

1.1. Les recettes

Les recettes s'élèvent à 513,171 M€, soit une hausse de 0,020 M€ par rapport au BR2. La modification concerne une subvention de l'OFAJ au titre de la prise en charge des frais d'interprétation lors de l'organisation du colloque franco-allemand, inscrite en recettes propres.

1.2. Les dépenses

Les autorisations d'engagements (AE) s'établissent à 527,609 M€, soit une hausse de 5,732 M€ ; les crédits de paiement (CP) représentent 523,361 M€ et augmentent de 0,020 M€ par rapport au BR2. Les modifications concernent à la fois la gestion du réseau des Crous et la gestion du Cnous.

Seule l'enveloppe fonctionnement est modifiée dans le cadre du BR3.

Autorisations d'engagement	BR2	BR3	Variation	
Personnel	15 980 100 €	15 980 100 €	-	
Fonctionnement	497 522 791 €	503 254 291 €	+5 731 500 €	
Gestion du Cnous	18 594 091 €	18 659 091 €	+65 000 €	
Gestion du Réseau	478 928 700 €	484 595 200 €	+5 666 500 €	
Investissement	8 374 200 €	8 374 200 €		
Total	521 877 091 €	527 608 591 €	+5 731 500 €	

Crédits de paiement	BR2	BR3	Variation	
Personnel	15 980 100 €	15 980 100 €		
Fonctionnement	497 987 524 €	498 007 024 €	+19 500 €	
Gestion du Cnous	19 058 824 €	19 058 824 €		
Gestion du Réseau	478 928 700 €	478 948 200 €	+19 500 €	
Investissement	8 374 200 €	8 374 200 €		
Total	522 341 824 €	522 361 324 €	+19 500 €	

a) La gestion du réseau des Crous

Les dépenses de fonctionnement sont majorées de 5,667 M€, selon la répartition suivante :

- 5,647 M€ en autorisations d'engagement afin d'intégrer la mise en œuvre du Fonds Vert de l'Etat:
- 0,020 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre du financement des frais d'interprétation pour le colloque franco-allemand. Ces crédits sont reversés au Crous de Normandie, qui a organisé ce colloque.

Le Fonds Vert de l'Etat (FVE) est un dispositif créé par le ministère de la Transformation et de la Fonction publique; il a vocation à financer la mise en œuvre du plan de transformation écologique de l'Etat pour des services publics écoresponsables sur un périmètre d'actions ciblées sur les thématiques suivantes : alimentation, sobriété eau, biodiversité, déchets, mobilités actives et durables. Le FVE se décline en six axes d'action pour soutenir la transition écologique du réseau des Crous :

- Axe 1: Passage au 100 % Bio dans les restaurants universitaires sur les fromages frais et steak haché surgelés, passage en Label rouge sur la viande de porc fraiche et une partie de la charcuterie, passage en SIQO de 100 % du beurre et du camembert servis;
- Axe 2: Equipements de lutte contre le gaspillage alimentaire;

- Axe 3: Formation des acheteurs publics et des gestionnaires de restaurants collectifs bénéficiant d'une formation à l'application de la loi Egalim;
- Axe 4: Audits de restaurants sur leurs pratiques en matière de réduction du gaspillage alimentaire;
- Axe 5: Installation d'équipements d'économie d'eau;
- Axe 6 : Installation de cuves de récupération d'eau de pluie.

L'axe 1 est financé à 100 % par le FVE; les 5 autres sont co-financés à 50 % par le FVE et à 50 % par les Crous. Les dépenses du FVE doivent être engagées en 2024; les crédits de paiement seront décaissés ultérieurement.

b) La gestion du Cnous

Les dépenses de fonctionnement sont majorées à hauteur de **0,065 M€** en autorisations d'engagement. Ce financement permettra de mettre en œuvre des formations via le Centre national de formation (CNF) au titre du FVE (axe 3).

2. Les opérations pour compte de tiers (tableau 5)

Les opérations pour compte de tiers (dispositif d'intervention) sont réévaluées pour prendre en compte les ajustements de crédits des divers ministères ou des reversements :

- Aide Mobilité Master: + 50 000 € en encaissement et décaissement;
- Aides spécifiques du ministère de la Culture : + 38 500 € € en encaissement et décaissement ;
- Dons de la fondation Giveka: + 115 000 € en encaissement et + 415 000 € en décaissement;
- Opérations liées à la TVA: + 200 000 € en encaissement et décaissement.

S'agissant d'opérations pour compte de tiers, ces modifications sont neutres sur la trésorerie du Cnous à l'exception des reversements des fonds de la fondation Giveka, qui sont décaissés en 2024 alors qu'une partie des encaissements a eu lieu les années antérieures.

3. Les agrégats comptables (tableau 6)

Les agrégats comptables (résultat comptable, capacité d'autofinancement et fonds de roulement) restent inchangés par rapport au BR2. Le niveau final de la trésorerie varie de 0,300 € en raison du reversement des fonds de la fondation Giveka et s'élève à 96,677 M€.

Le BR3 du Cnous est donc soutenable.

Evolution des agrégats comptables

Agrégat	Budget initial 2024	BR1 2024	BR2 2024	BR3 2024	Variation
Résultat	1 172 601 €	-1 946 552 €	-4 827 528 €	-4 827 528 €	-
CAF	1 266 660 €	-1 852 493 €	-4 733 469 €	-4 733 469 €	-
FDR	24 696 493 €	24 216 609 €	21 335 633 €	21 335 633 €	-
Trésorerie	83 626 724 €	99 857 919 €	96 976 943 €	96 676 943 €	-300 000 €

PIECES JOINTES

Tableaux budgétaires (vote et information)

- Tableau 1 « Autorisations d'emplois » (vote)
- Tableau 2 « Autorisations budgétaires » (vote)
- Tableau 3 « Dépenses par destination, recettes par nature » (information)
- Tableau 4 « Equilibre financier » (vote)
- Tableau 5 « Opérations pour comptes de tiers » (information)
- Tableau 6 « Situation patrimoniale » (vote)
- Tableau 7 « Plan de trésorerie » (information)
- Tableau 8 « Opérations liées aux recettes fléchées » (information)
- Tableau 10 « Synthèse budgétaire et comptable » (information)

Répartition des crédits aux Crous (vote)

- Autorisations d'engagement du Fonds Vert de l'Etat
- Repas sociaux étudiants à 1 € (solde de la SCSP non répartie au BI 2024)
- Financement de la restauration agréée (solde de la SCSP non répartie au BI 2024)
- Actualisation n°3 de la contractualisation des investissements des Crous (subvention pour charges d'investissement – titre 5)